

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-deux le LUNDI 5 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, LAZARE Florent, DE LUCA Cécile, LORENZI Magali, BLAISE Marine.

Procuration :

Absents : FABRE Isabelle, JEAN Fabien

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISION DU MAIRE

N°23/2022 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur Michel GAGNEUX a acquis une concession trentenaire dans le cimetière communal.

DELIBERATIONS

N°1 – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION DE PARCELLES A MONSIEUR LUC REYNARD

La commune va acquérir les parcelles cadastrées Section E n°1595 et 1716 d'une surface totale de 2441 m2 comprenant une maison d'habitation de 63 m2. Les prix est fixé entre 280 000 et 315 000 euros en attendant l'avis des Domaines.

Le futur projet est de morceler cet espace pour créer des parcelles constructibles qui seront revendues à de jeunes Villois au titre de l'accession à la propriété, ainsi que des logements destinés aux personnes âgées autonomes.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FESTI'VILLES

La commune va allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros à l'association Festi'Villes, afin de l'aider à financer la journée d'animation de Noël.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 05 Décembre 2022

Le Maire,

Frédéric ROUET